



L'épidémie de Covid-19 en France et en Belgique

Mesures en vigueur au 1^{er} septembre 2021

Entrée et sortie du territoire (à la frontière franco-belge)

Port du masque

Isolement

Tests

Hôpitaux

Courses et Horeca

Mesures en Belgique

Les voyages non-essentiels sont déconseillés.

Pour tout voyage de plus de 48h, remplir le [Passenger Location Form](#). Présenter aussi un résultat de test PCR négatif de moins de 72h OU disposer du [Certificat Covid numérique de l'UE](#). Pour les personnes résidant en Belgique, revenant de France et ne disposant pas du certificat Covid, test obligatoire au 1^{er} jour du retour et isolement dans l'attente du résultat. (Ne s'applique pas aux déplacements frontaliers).

Obligatoire à partir de 12 ans dans les transports en commun et lieux publics.

Quarantaine de 7 jours (min.) : Test J1 et J7. Si J7 positif **isolement de 10 jours**. Pour personnes vaccinées, test J1 et si négatif, fin de la quarantaine et test J7.

72h après le dernier contact avec une personne positive ou **premier jour d'un retour de l'étranger avec un second test à J7 de la quarantaine**.

Pas de mesure générale : se renseigner auprès de chaque établissement.

Commerces ouverts sans restrictions.

Horeca ouvert sans limitation (horaire et nombre de personnes par table) en Flandre et Wallonie.

Mesures en France

Entrée libre depuis la Belgique sur la **présentation d'un schéma vaccinal complet** OU **d'un test PCR ou antigénique négatif de moins de 72h** avant le départ. Possibilité de présenter le [Certificat Covid numérique de l'UE](#).

(Ne s'applique pas aux transporteurs routiers ni aux habitants non vaccinés des zones frontalières pour des déplacements en France de moins de 24h et dans la limite d'un rayon de 30 km autour de leur lieu de résidence).

Obligatoire dès l'âge de 11 ans dans les lieux publics clos et transports en commun, et dans certains lieux extérieurs (selon réglementation locale).

Isolement de 10 jours (min.) si testé positif ou **7 jours (min.)** si contact avec une personne positive.

Immédiatement dans tous les cas. Second test si je suis cas-contact et ne vis pas avec la personne positive, **à J7** (ou J10 si je suis une personne à risque de forme grave du Covid)

Présentation du passe sanitaire pour les patients, accompagnants, visiteurs (sauf en cas de circonstances exceptionnelles et pour les urgences) et employés.

Commerces ouverts, sans jauge. **Les bars et restaurants sont ouverts**, sur présentation du passe sanitaire.

Plus d'infos sur : <https://www.info-coronavirus.be/fr/> et <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/>

ofbs-secretariat@ars.sante.fr | (0033).3.24.59.72.22